

BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France

Année 2011 N°41
14 novembre 2011

- Décision du 14 novembre 2011 fixant l'organisation interne de la direction du développement	P 2
- Décision du 14 novembre 2011 portant délégation de signature au directeur du développement	P 3

Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau.

Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, soit au numéro, soit en s'abonnant.
Toute demande doit être adressée à la division administration générale/défense du siège de l'établissement,
175, rue Ludovic Boutleux- B.P. 30820 - 62408 BETHUNE Cedex

**DECISION DU 14 NOVEMBRE 2011
FIXANT L'ORGANISATION INTERNE DE LA DIRECTION DU
DÉVELOPPEMENT**

Le directeur général de Voies navigables de France,

Vu le code des transports,

Vu le décret n° 60-1441 du 26 novembre 1960 modifié portant statut de Voies navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration du 25 février 2009 modifiée portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration du 12 juillet 2011 relative aux attributions des directions du siège de l'établissement,

Vu la décision du 30 janvier 2008 modifiée fixant l'organisation interne des services centraux de l'établissement,

Vu l'avis favorable du comité d'entreprise du 29 avril 2011,

DECIDE

Article 1^{er} :

L'article 4 de la décision du 30 janvier 2008 susvisée est ainsi rédigé :

« Article 4 - La direction du développement

La direction du développement est composée de :

- la mission des études et de la stratégie ;
- la division du report modal ;
- la division du territoire, du tourisme et des services ;
- la division des politiques foncières et domaniales. »

Article 2 :

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Le directeur général

signé
Marc Papinutti

DECISION DU 14 NOVEMBRE 2011
PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE
AU DIRECTEUR DU DEVELOPPEMENT

Le directeur général de Voies navigables de France,

Vu le code des transports,

Vu le décret n° 60-1441 du 26 décembre 1960 modifié portant statut de Voies navigables de France, et notamment son article 17,

Vu la délibération du conseil d'administration du 12 juillet 2011 relative aux attributions des services centraux de l'établissement,

Vu la délibération du conseil d'administration du 25 février 2009 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision du 30 janvier 2008 modifiée fixant l'organisation interne des services centraux de l'établissement,

DECIDE

Article 1^{er} : Délégation est donnée à M. Philip Maugé, directeur du développement, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et au nom de M. Marc Papinutti, directeur général, les actes et documents suivants :

- les décisions de prise en considération des concessions d'outillage public et de port de plaisance (y compris d'équipements légers) dont le cahier des charges ne comporte pas de modifications substantielles du cahier des charges contenu dans l'instruction sur les concessions portuaires du 8 janvier 1999,
- les aides à la modernisation du matériel fluvial et les actes qui s'y attachent,
- les attestations de service fait,
- les commandes et marchés dans la limite de 20 000 € HT, à l'exception des commandes et marchés en matière de matériel et de fournitures,
- les commandes dans le cadre d'un marché à bon de commandes,
- les conventions d'aides aux embranchements fluviaux, dans la limite d'un montant global de 350 000 €
- les autres conventions dans la limite de 23 000 € HT, à l'exception des conventions de transactions et d'indemnisation,
- les ordres de missions accordés aux agents placés sous son autorité ainsi que les états de frais correspondants, à l'exception des missions hors du territoire métropolitain.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philip Maugé, délégation est donnée à M. Nicolas Brutin, responsable de la mission des études et de la stratégie, à M. Eloi Flipo, responsable de la division du report modal, à Mme Catherine Gradisnik, responsable par intérim de la division des politiques foncières et domaniales, à Mme Véronique Vergès, responsable de la division du territoire, du tourisme et des services aux usagers, à M. Alaric Blakeway, ingénieur de projets, services d'information fluviaux, et à M. Dominique Naty, chargé de mission pour les études statistiques, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives et au nom de M. Marc Papinutti, directeur général :

- les commandes et marchés dans la limite de 20 000 €HT, à l'exception des commandes et marchés en matière de matériel et de fournitures,
- les commandes dans le cadre d'un marché à bons de commandes,
- les attestations de service fait.

Article 3 : La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Fait à Béthune, le 14 novembre 2011

Le directeur général

signé

Marc Papinutti